

Réunion du 3 juin 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Louise RICHERT

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

**N° CP/2013/443 - Aide au sport de masse - 3312**  
**Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif et aux conventions d'objectifs et de développement sportif**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 88 217,64 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 24 720 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
- 47 497,64 € au titre de l'aide aux plans de développement sportif
- 16 000 € au titre des conventions d'objectifs et de développement sportif.


Elle approuve par ailleurs :

- la convention d'objectifs 2013-2014 et la convention financière 2013 à intervenir entre la Ligue d'Alsace de tir à l'arc et le Département

- l'avenant à la convention financière 2013 conclue entre le Comité départemental de tennis de table et le Département, avenant ayant pour objet de modifier l'article 3 de cette convention.

Elle autorise en outre son président à signer ces deux conventions et cet avenant.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL